CHANGHAI, LA VILLE AUX 40 POSTES ÉMETTEURS

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

L'importation de beaucoup de marchandises est soumise à la douane, mais les hommes et la main-d'œuvre peuvent entrer sans contrôle.

Ces derniers temps, cependant, des mesures restrictives ont été prises pour limiter l'entrée des émigrants juifs.

Les nations étrangères — **19.000 Russes, 9.500 Anglais, 3.500 Américains, 2.500 Français, 2.000 Allemands** — savent que tout conflit entre eux aggrave leur position.

A cela s'ajoute encore, enfin, la charge d'environ **20.000 émigrés juifs** venus d'**Allemagne.**

La position particulière de cette ville explique que la guerre européenne y soit peu sensible.

Le Conseil Municipal international, auquel appartiennent **3 Américains, 3 Anglais, 3 Japonais, 4 Chinois, 1 Allemand, 1 Hollandais** et **1 Suisse,** fait son possible pour éviter les frictions entre les différentes nations.

Les films projetés à **Changhaï** sont soumis à la Censure.

Les films excitateurs comme « **Le Dictateur** », sont interdits.

Même les actualités de guerre ne peuvent être projetés publiquement dans les cinémas.

Bien que les Allemands, les Italiens, les Anglais et les Américains portent fréquemment, à la boutonnière les insignes de leur nationalité, des conflits ne surviennent que très rarement.

Radio et vie chère

A **Changhaï** il y a 40 postes de radio émetteurs différents qui, pour la plupart, mènent une vive propagande politique.

L'émetteur allemand, qui se trouve dans le jardin de l'Ecole allemande, a cet avantage sur les postes ennemis, que souvent les faits infirment les mensonges de la radio anglaise.

Dans la rue on peut obtenir des journaux de presque toutes les langues et de toutes tendances.

Sur les 19 journaux publiés en chinois, 8 sont pro-allemands, 3 anti-allemands, et le reste neutre.

Sur 8 journaux édités en anglais, 2 sont pro-allemands.

Si la guerre européenne se fait peu sentir ici, on n'en ressent que plus, par contre, les effets de la guerre sino-japonaise.

La forte augmentation du coût de la vie est, particulièrement pour les couches pauvres de la population chinoise, un sérieux problème.

50 kilogs de riz qui coûtaient auparavant **16 dollars chinois,** coûtent aujourd'hui **120 dollars.**

Une poule qui valait **50 cents,** coûte aujourd'hui **2 dollars.**

Les frontières, entre la concession **française** et les parties de la ville occupées par les **Japonais,** sont protégées par des barbelés.

Mais les postes procèdent souvent à des fouilles personnelles.

Un corps de volontaires international assure l'ordre et le calme. Il est place sous les ordres du Conseil Municipal.

Les **Américains,** les **Italiens,** les **Français,** et surtout les **Japonais,** ont, en outre, des contingents de troupes.

Changhaï l'inhospitalière

Le contraste entre **Chinois** et **Japonais,** ainsi qu'entre les partisans de **Tschung-King** et de **Nankin,** s'exprime fréquemment de façon sauvage

Il se passe à peine une semaine sans que ne se produisent fusillades ou enlèvements, pour raisons politiques.

Les politiciens **chinois** et **japonais** ont leur garde de corps et mènent une vie cachée.

Lorsque le nouveau Conseil Municipal tint sa première séance, le bruit courut qu'un représentant de **Tchung-King** avait été enlevé.

Mais il apparut plus tard à la séance.

Le bâtiment où se tenait la réunion, était entouré de policiers, le revolver prêt à tirer.

Dans ma vie, je n'ai jamais vu tant de revolvers braqués qu'ici.

Il n'y a à **Changhaï** que peu d'**Européens** qui n'aient été témoins de combats au revolver !

En même temps le gangstérisme fleurit et provoque de singulières mesures de sécurité.

Un homme connu, qui vit dans un quartier isolé, n'ose pas porter une alliance, pour ne pas provoquer un incident.

Tel est le visage inhospitalier de **Changhaï.**

L'« allée sanglante »

Le visage attachant et attrayant se révèle le soir.

Différents établissements de plaisir et d'innombrables bars ouvrent alors leurs portes pour ne les fermer qu'au matin.

Depuis les modestes salles de danse chinoises, avec les taxi-girls indigènes, jusqu'aux bars élégants, au smoking de rigueur, il y a de tout !

C'est un Paradis pour les matelots mais les rixes y sont fréquentes.

C'est pourquoi une rue du plaisir s'appelle « **l'Allée Sanglante** ».

Aujourd'hui on veille à ce que les matelots des nations belligérantes n'aient pas leurs sorties simultanées.

Dans le hall de l'Hôtel **Cathay,** qui appartient à un juif de **Bagdad,** l'orchestre joue le refrain moderne et très à la mode.

« American j love you, and hundred millions like me ».

(Américains je vous aime, et des centaines de millions d'hommes comme moi).

Les dames anglaises et américaines fredonnent ensemble la mélodie, tandis que les drapeaux des deux nations flottent pacifiquement au mât de la grande rue principale.

Cela donne l'idée d'un front unique **Londres-Washington.**

Mais il existe cependant des contrastes souterrains.

Lorsque lors de la constitution du Conseil Municipal, les Américains enregistrèrent de gros gains et les Anglais des pertes, les journaux americains en rendirent compte sur des colonnes entières, tandis que les journaux anglais ne relatèrent le fait qu'en écourté.

Toutes les races du monde

On ne remarqua que superficiellement la retraite anglo-américaine de **Changhaï.**

400 femmes et enfants ont d'abord été évacués.

Mais officiellement on tient la position.

La semaine dernière s'éleva un différend sur le fait de savoir si le Club Américain, le lieu de rendez-vous élégant de la colonie anglo-américaine, devait ou non être fermé.

Dans l'**Hôtel du Parc,** qui ne compte pas moins de 14 étages et d'où on a une vue magnifique sur la ville illuminée, les couples dansent aux accents d'une musique légère.

Des Chinoises élégantes, la jupe haut fendue sur le côté, qui laisse apparaître les jambes nerveuses et élancées, boivent le whisky américain et écoutent la musique viennoise.

En regardant en dessous les rues éclairées dans lesquelles se pressent les mendiants et coolies traîneurs de pousse-pousse, on se demande selon quelles lois se déroule la vie de cette ville qui héberge toutes les races du monde, sauf peut-être les Esquimaux !

La fuite du Général Freyberg

Le Commandant en chef des troupes britanniques en Crète était profondément déprimé

Berlin, 6. — On vient d'apprendre des détails sensationnels au sujet de la fuite du général Freyberg, commandant en chef des troupes britanniques dans l'île de Crète. Lors de la prise d'un poste de commandement britannique en Crète méridionale, plusieurs officiers britanniques qui avaient fait partie de l'état-major du général, furent fait prisonniers.

Ils déclarèrent que malgré tous leurs efforts ils n'avaient pu empêcher la fuite de leur général. Celui-ci souffrait visiblement d'une forte dépression ; dégoûté par les actes de cruauté commis par ses soldats sur de nombreux parachutistes allemands, il aurait, après la retraite de Candie (Iraklien), déclaré : « Cela, c'est la fin de cet enfer. On ne peut plus combattre avec des soldats pareils ».

CRUAUTÉS SUR DES BLESSÉS ALLEMANDS

Berlin, 6. — Chaque jour, la liste des cruautés commises en Crète sur des blessés allemands s'allonge. C'est ainsi qu'on a découvert dans un précipice au Sud de Réthymno, les cadavres mutilés de huit parachutistes allemands. Les bras et les jambes de ces malheureux avaient été coupés ; on découvrit ces membres sur un promontoire rocheux à 800 mètres au-dessus de l'endroit où furent trouvés les corps. De toute évidence, les bourreaux, après avoir affreusement mutilé leurs victimes avaient jeté les corps dans le précipice.

La France seule doit décider de ses intérêts

fait-on observer à Vichy en réponse aux menaces de M. Hull

Vichy, 6. — Au sujet de la déclaration de M. Hull, secrétaire d'Etat américain, les milieux compétents français font remarquer que la France ne peut prendre position à cet égard, avant que le texte officiel des déclarations de M. Hull ne soit parvenu à Vichy.

En ce qui concerne la remarque faite par M. Hull, selon laquelle l'Amérique considérerait que le fait de pratiquer une politique de collaboration constituerait de la part de la France un acte inamical à l'égard de l'Amérique, on déclare dans les milieux politiques vichyssois que la France seule a à décider de ses intérêts.

Dans les mêmes milieux on fait remarquer que la politique de la France a été établie d'une façon définitive par les déclarations du maréchal Pétain et de l'amiral Darlan.

L'ENTREVUE DU FUEHRER ET DU Dr PAVELITCH

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La réception au Berghof

Salzbourg, 6. — Le Docteur Ante Pavelitch, chef de l'Etat croate, a été reçu vendredi à 15 heures, au « Berghof », par le Fuehrer, avec lequel il a eu un long entretien. Le maréchal du Reich Goering et le ministre des Affaires Etrangères von Ribbentrop assistaient à cet entretien.

Le Docteur Pavelitch et sa suite, le Docteur Benzon, ministre de Croatie à Berlin, et M. Kasche, ministre du Reich à Agram, après l'entretien de Fuschl, se sont rendus en auto au Berghof, où le Fuehrer, le maréchal Goering et M. von Ribbentrop attendaient sur le perron le chef de l'Etat croate et lui souhaitèrent une cordiale bienvenue.

Les honneurs militaires furent rendus au Docteur Pavelitch.

Le drapeau rouge-blanc-bleu du mouvement oustachi flottait sur le Berghof.

Immédiatement après l'arrivée du chef de l'Etat croate eut lieu, dans le grand hall du Berghof, l'entretien entre le Fuehrer et le Poglavnik, en présence du maréchal Goering et du ministre des Affaires Etrangères du Reich.

L'entrevue des deux Chefs d'État

Salzbourg, 6. — Après l'entretien de deux heures qu'il a eu avec le Fuehrer et qui, comme on l'apprend, s'est déroulé dans l'esprit de cordiale amitié existant entre le peuple allemand et le peuple croate, le Docteur Ante Pavelitch a remis au Fuehrer un cadeau de l'Etat croate consistant en un drapeau de l'époque de la guerre de Sept Ans ainsi qu'en un jeu d'échecs ayant appartenu à Frédéric le Grand.

Ces deux documents historiques importants de l'histoire prusso-allemande du XVIIIe siècle étaient jusqu'à ce jour en possession du Musée national d'Histoire de Croatie à Agram.

Le Fuehrer a accepté ces presents avec un intérêt marqué et a exprimé à M. Pavelitch ses chaleureux remerciements.

Le chef de l'Etat croate a alors présenté au Fuehrer les membres de sa suite. Le Fuehrer a ensuite offert un thé à M. Pavelitch, ainsi qu'aux personnalités qui l'accompagnaient. Le maréchal Goering, le ministre des Affaires Etrangères von Ribbentrop, ainsi que le Docteur Benzon, ministre de Croatie à Berlin, et M. Kasche, ministre d'Allemagne à Agram, y assistaient également.

Après s'être attardé pendant trois heures au « Berghof », le Docteur Pavelitch a quitté la résidence du Fuehrer. Le chef de l'Etat croate a pris congé d'une façon très cordiale de M. Hitler ainsi que du maréchal Goering et de M. von Ribbentrop.

Après avoir passé quelques moments à l'hôtel « Cour d'Autriche », à Salzbourg, le ministre des Affaires Etrangeres a reconduit M. Pavelitch à la gare, où eut lieu le départ.

LA FIXATION DES FRONTIÈRES CROATO-SERBES

Salzbourg, 6. — Au cours de l'entretien qui a eu lieu entre le Docteur Ante Pavelitch, chef de l'Etat croate, et M. von Ribbentrop, ministre des Affaires Etrangères du Reich, M. Pavelitch a communiqué à l'homme d'Etat allemand que la frontière avait été déterminée entre le territoire de la Croatie et celui de l'ancienne Serbie occupé par les troupes allemandes.

C'est avec satisfaction que M. von Ribbentrop a pris connaissance du reglement de cette question.

Vigoureuse protestation australienne contre l'emploi abusif des soldats de l'Empire

Stockholm, 6. — D'après des informations de source britannique, le Conseil de guerre australien a conféré longuement au cours de la journée de jeudi et a, à l'issue de cette conférence, adressé un memorandum à Londres.

Les journaux suédois apprennent qu'il s'agirait, à en juger par ce qu'on sait, d'une très énergique protestation. Au cours de la séance du Conseil de guerre, des paroles très véhémentes et très dures auraient été prononcées du fait que « l'Angleterre lance constamment des troupes australiennes ou impériales dans des combats désespérés et sanglants ». Quelques orateurs se sont élevés avec violence contre le fait qu'aucune de toutes les promesses anglaises qui avaient été faites à la suite des expériences amères de la campagne de Grèce, n'aient pas été tenues et que la Crète a constitué un nouveau tombeau immense pour les troupes australiennes et impériales.

Le memorandum qui a été adressé à l'issue du Conseil de guerre australien au Cabinet de Londres, contient entre autres l'exigence que les troupes australiennes et impériales ne seront plus, à l'avenir, engagées dans un combat que lorsqu'une protection suffisante de la part de l'aviation ou de la défense terrestre pourra leur être assurée.

LA MENACE ANGLAISE CONTRE LA SYRIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Vous les serrerez fermement parce que votre devoir et votre honneur l'exigent et que tel est le désir des peuples libanais et syrien qui ne veulent de personne chez eux, hormis vous.

» Vous m'avez entendu. Vous m'avez compris. Maintenant, à vos postes ! »

Le Gouvernement français délibère

Vichy, 6. — En ce moment se déroulent à Vichy des délibérations gouvernementales très importantes.

Les milieux compétents gardent une discrétion totale à ce sujet. Les seules indications qu'on possède sur l'importance et le caractère de ces délibérations, sont la venue à Vichy du général Weygand, du résident général de Tunisie, l'amiral Esteva, et du commandant de l'A.O.F. Boisson.

On peut supposer que la question syrienne préoccupe en ce moment le Gouvernement français, étant donné les raids continuels de l'aviation anglaise contre les villes et les aerodromes syriens et la campagne de propagande concernant la Syrie tendant à légitimer, par avance, une éventuelle action antifrançaise.

A propos du Conseil tenu mardi dernier, les milieux les plus informés affirment que le Conseil des Ministres a approuvé à l'unanimité la politique de Berchtesgaden, et que chacun des ministres et secrétaires d'Etat a exposé les raisons pour lesquelles ils adhèrent à cette politique.

IMPORTANT CONSEIL DE CABINET

Vichy, 6. — Cet avant-midi un Conseil de Cabinet a eu lieu à Vichy sous la présidence de l'amiral Darlan. Dans les milieux bien informés on apprend que c'est en ordre principal la situation en Syrie qui a fait l'objet des délibérations. On croit également savoir que les récentes déclarations de M. Hull au sujet de la France ont été évoquées.

Dans les milieux compétents, on apprend en outre, qu'en dehors du général Weygand, délégué général du Gouvernement français en Afrique, de l'amiral Esteva, résident général de Tunisie, et de M. Boisson, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, qui se trouvent déjà à Vichy, l'amiral Abrial, gouverneur général de l'Algérie, ainsi que le général Noguès, résident général du Maroc, ont également été mandés à Vichy. On fait remarquer à ce sujet que la presence de toutes ces personnalités dénote clairement le caractère et l'importance des délibérations gouvernementales actuelles qui se poursuivent à Vichy.

LA FRANCE EST PRÊTE A RIPOSTER A TOUTE AGRESSION

Du journal de la Radio-diffusion française

La presse de Grande-Bretagne prepare l'opinion britannique à des eventualités guerrières en Syrie. Comme sur un mot d'ordre venant de haut, les journaux et agences d'Angleterre font prévoir l'imminence d'un conflit qui aurait pour théâtre les territoires sous mandat français. En effet, ces nouvelles répandues dans chaque milieu du coté anglais, expriment des intentions réelles ou ne sont que des menaces destinées à nous intimider.

Le ton et la nature des articles publiés par les journaux anglais montrent en tous cas que cette agitation est l'œuvre des politiciens gênés par le désastre de Crète et qui cherchent à se réhabiliter par une nouvelle opération militaire. Le haut commandement britannique lui, comprend les motifs de ce projet !

Quoiqu'il advienne, nos forces en Syrie sont prêtes à riposter à toute agression. Le général Dentz l'a dit notamment hier encore, dans des déclarations qui ne laissent aucun doute sur cette résolution. Ces déclarations, en effet, ont été faites en accord complet avec le Gouvernement. La France, consciente de son bon droit, défendra la Syrie, comme tout autre point de son Empire, qui serait l'objet d'une agression.

LE GÉNÉRAL DENTZ A DISSOUS LA LOGE FRANÇAISE ET LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Beyrouth, 6. — Le général Dentz, haut commissaire français en Syrie, a dissous la Loge indépendante française ainsi que la Ligue française des Droits de l'Homme, et a fait saisir les propriétés de ces deux organisations.

Troubles graves en Palestine

Vichy, 6. — On mande de Beyrouth :

De nombreux dirigeants arabes ont été arrêtés en Palestine. La nervosité de la population grandit. On parle même de troubles graves.

Avis et Communications

Révision des citations de l'Armée de Terre

La Délégation Générale du Gouvernement Français dans les Territoires occupés (Secrétariat d'Etat à la Guerre) communique :

« Beaucoup de combattants s'inquiètent au sujet de la révision des citations. Il est donc nécessaire de préciser les conditions dans lesquelles elle s'effectue. Les indications suivantes sont données en ce qui concerne seulement les citations de l'Armée de Terre.

Le décret du 28 mars 1941 a institué une nouvelle Croix de Guerre 1939-1940 constituée par la Croix de Bronze de l'ancienne suspendue à un ruban vert de 37 millimètres de largeur avec liseré noir à chaque bord et comportant dans le sens de la longueur cinq raies noires équidistantes. En somme cette décoration est semblable à la Croix de guerre 1914-1918 mais les raies rouges du ruban sont remplacées par des raies noires.

En ce qui concerne les citations accordées par les Autorités de l'Armée de Terre auront droit au port de cette nouvelle Croix de Guerre :

1° Les décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille Militaire pour faits de guerre, ces distinctions comportant l'attribution de la Croix de Guere avec palme. Mention de cette attribution est faite sur l'extrait de notification individuelle ou sur le Journal Officiel.

2° Les bénéficiaires de citation accordées antérieurement au 1er avril 1941 : citations ne peuvent être accordées que par le Général commandant en chef les forces terrestres, ministre, secrétaire d'Etat à la Guerre et, pour les grands blessés seulement par les généraux commandant les divisions militaires.

3° Les bénéficiaires de citations accordées avant le 1er avril 1941, homologués après révision et dont les noms seront publiés en fascicule annexe au Journal Officiel à partir du 1er [illegible] 1941.

Les numéros du Journal Officiel dans lesquels [illegible]ront ces listes seront indiqués dans la Presse.

L'examen des citations révisées a été fait dans un esprit de très large bienveillance notamment pour les combattants de l'avant. Seules ne seront pas homologués les citations accordées en série sans mentionner un acte nettement caractérisé et d'autres qui, sans aucun doute, ne répondraient pas ni à la lettre ni à l'esprit du Décret instituant la Croix de Guerre.

D'ailleurs, les citations non homologuées et qui ne donnent pas droit au port de la nouvelle Croix de Guerre sont acquises à leurs bénéficiaires. Elles resteront inscrites sur leurs pièces matricules. Leur libellé sera seulement accompagné de la mention « ne comporte pas l'attribution de la Croix de Guerre ». Elles demeureront pour ceux qui les ont obtenues le témoignage qu'ils ont accompli leur devoir au cours de la guerre.

Le port du ruban vert et rouge de la Croix de Guerre actuelle dont la suppression avait été initialement prévue pour le 1er juin sera autorisé jusqu'au moment où les intéressés auront pu voir dans l'Officiel leur citation homologuée.

Une fois toutes ces homologations parues, cette autorisation sera supprimée à une date qui sera fixée au Journal Officiel. A partir de cette date seul le port du nouveau ruban sera autorisé.

Il est rappelé, en outre, que tous les mobilisés qui remplissent les conditions fixées par le décret du 27 décembre 1940 pour avoir la qualité de combattant auront droit à la Croix du Combattant 1939-1940 dont le ruban est bleu horizon verticalement barré de raies noires.

Copie certifiée conforme à l'original.

A Lille, le 7 juin 1941

Le Capitaine SAUVOUREL, commandant la section.

Deux officiers déserteurs condamnés à mort

Clermont-Ferrand, 6. — Le tribunal militaire de la 13e division présidé par le colonel Bert a prononcé ce matin les condamnations suivantes par contumace : un capitaine de tirailleurs sénégalais et un capitaine d'état-major de l'armée du Levant, accusés de désertion à l'étranger en temps de guerre et d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, à la peine de mort; deux lieutenants de tirailleurs sénégalais, sous le même chef d'inculpation, aux travaux forcés à perpétuité.

Le capitaine d'un groupe d'automitrailleuses accusé de désertion à l'étranger en temps de guerre avec un corps de matériel militaire, à 20 ans de travaux forcés. Tous les accusés sont en outre condamnés à la dégradation militaire et à la confiscation de leurs biens présents et à venir.

DES PÊCHEURS FRANÇAIS SAUVENT UN OFFICIER ET TROIS SOUS-OFFICIERS ALLEMANDS

Saint-Brieuc, 6. — L'agence D. N. B. annonce que des pêcheurs français se sont portés au secours d'un officier et de trois sous-officiers allemands accidentellement tombés à la mer et les ont ramenés sains et saufs à la côte.

ECOLE DES INGÉNIEURS-MÉCANICIENS DE LA MARINE

La Préfecture communique :

Les candidats au concours d'admission à l'Ecole des Elèves Ingénieurs Mécaniciens de la Marine doivent se faire inscrire avant le 10 juin 1941.

Les dossiers des candidats au concours doivent être adressés directement à M. le Capitaine de vaisseau Carsalade, 3, avenue Octave-Gréard, à Paris (VIIe). Les enveloppes contenant les dossiers devront porter la mention : « **Concours d'admission à l'Ecole des Elèves Ingénieurs Mécaniciens** ».

Les dossiers des candidats sans concours (ingénieurs des écoles d'Arts et Métiers) doivent être adressés, avant le 10 juin, à M. le Capitaine de vaisseau Carsalade, 3, avenue Octave-Gréard, à Paris (VIIe). Les enveloppes devront porter la mention : « **Admission sans concours à l'Ecole des Elèves Ingénieurs Mécaniciens** ».

Les candidats peuvent prendre connaissance à la Préfecture, rue Jacquemars-Giélée (1re division, 3e bureau), de l'instruction ministérielle du 23 mai 1941.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ÉDUCATION PHYSIQUE

(Degré élémentaire)

L'Inspection Académique communique :

« Sont admis :

MM. Bouillet Charles, Chrétien Jean, Delacroix Georges, Derreumaux Michel, Deschamps Jean, Dubois René, Flamme Léon, Husquin André, Kimmel Marcel, Laethem Robert, Laheye Robert, Langin Jacques, Leclercq Armand, Lefebvre Jules, Leurs Roger, Lievrouw Daniel, Rohart Jules, Sené Marcel, Speybrock Roger, Tesse Maurice, Tréneille Georges, Vancorselis Jean, Vicart Jean, Waghemacker René.

Mmes Bécar Laure, Bocquet-Dumont Julia, Burlion-Descarpentries, Carpentier Christiane, Deman Lucienne, Derycke Jeanne, Fack Marie-Madeleine, Germonprez Marcelle, Goessaert Ismérie, Gosteau Micheline, Gouilly Madeleine, Hanaire Pierrette, Houpline Denise, Knockaert Marie-Louise, Laude Raymonde, Lebrun Huguette, Leprêtre Denise, Leroux Colette, Leroy Jane, Liebens Lucienne, Maréchal Huguette, Martins Jeanne, Monvoisin Marie-Thérèse, Morel Odette, Pétriaux Yvonne, Sandras Paulette, Tanche Marie, Telle Renée, Thurette Yvonne. »

LES EXAMENS DU BACCALAURÉAT DANS L'ACADÉMIE DE LILLE

L'Office du Baccalauréat communique :

Une information d'origine parisienne, parue dans la Presse régionale, signale un changement dans les dates des examens du baccalauréat.

Cette information ne concerne pas l'Académie de Lille.

Nous rappelons que les épreuves écrites auront lieu simultanément du lundi 16 au jeudi 19 juin, dans les centres ci-après :

Lille, Douai, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai, Maubeuge, Arras, Béthune, Boulogne, Calais Saint-Omer Saint-Pol-sur-Ternoise, Abbeville, Amiens, Péronne, Charleville, Laon, St-Quentin, Soissons.

Les candidats inscrits au centre de Lille composeront au Palais-Rameau.

DANS L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Par arrêté en date du 28 mai 1941, M. Gelade (Jean), surveillant chef de la maison d'arrêt de Nantes, non installé, est maintenu à **Avesnes.**

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite : M. Rochereau (Eugène-Valentin), surveillant à la maison d'arrêt de **Loos.**

(« Journal Officiel » du 1er juin 1941).

ORDRE DES ARCHITECTES

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse, en date du 20 mai 1941, pris en application de la loi du 31 décembre 1940 instituant l'ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architectes, sur la proposition du Conseil Supérieur de l'Ordre, ont été nommés membres des conseils régionaux.

Circonscription de Douai : MM. Bourgeois (Charles), 5, rue Alexandre-Ribot, Tourcoing ; Cockenpot (Maurice), 9, rue Henri-Kolb, Lille; Degez (Paul-Albert), 91, boulevard Victor-Hugo, Béthune ; Denglos (André), 4, place Vauban, Arras ; Dufetel (G.), 28, rue des Pipots, Boulogne-sur-Mer ; Dupire (René), 52, boulevard de Cambrai, Roubaix ; Lesaffre (Jules), 59, rue Bernard, Lambersart ; Maillard (Henri), 34, rue Nationale, Tourcoing ; Sarazin (Pierre), 76 bis, rue des Stations, Lille ; Spender (Marcel), 10, place de la Gare, Roubaix ; Trannoy (Gaston-Gabriel), 199, avenue de la République, Marcq-en-Barœul.

Président : M. Maillard (Henri), 34, rue Nationale, Tourcoing.

(« Journal Officiel » du 31 mai 1941).

AUX PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES ÉQUIPÉS A L'ACÉTYLÈNE

La Préfecture du Nord communique :

Les propriétaires de véhicules automobiles dont l'équipement pour la marche à l'acétylène était en cours lors de la publication de l'arrêté du 20 Février 1941 au Journal Officiel et dont la licence d'équipement est devenue caduque parce que le véhicule n'a pas été présenté à la réception du service des Mines dans le délai de deux mois à compter de la date susvisée, pourront adresser au Préfet, jusqu'au 1er Août 1941, dernier délai, un recours gracieux tendant à ce que la validité de cette licence soit prorogée. Des modèles de demandes sont tenus à la disposition des intéressés dans les bureaux du service ordinaire des Ponts et Chaussées.

D'autre part, les demandes de licence qui ont été présentées pour des véhicules dont l'équipement pour la marche à l'acétylène n'était pas en cours lors de la publication de l'arrêté du 20 Février 1941 au Journal Officiel, ne peuvent recevoir actuellement aucune suite.

MUTUELLE RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS

On nous communique :

« Les coupons échus jusqu'au 1er juin inclus de la Caisse autonome nationale des anciens combattants seront, en ce qui concerne la Société de retraites mutuelles des A.C. du Nord, payés au siège, 13, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, le samedi 7 juin, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 17 h.

» Pour obtenir le paiement en espèces, le pensionné devra se présenter lui-même, muni de son livret de retraite. A son défaut la personne qu'il déléguera devra produire, outre le livret avec le coupon régulièrement acquitté, une autorisation signée indiquant le nom du mandataire.

» Les adhérents qui désirent être réglés par poste doivent, comme par le passé, envoyer le coupon acquitté.

» Les sections locales qui ont pu se reconstituer doivent donc reprendre leur activité et se remettre en relation avec le siège de la Société.

» Les mutualistes A.C d'autres sociétés affiliées à la Caisse autonome des anciens combattants qui n'ont pas, en l'absence des dirigeants de leur société, encaissé leur pension ou réglé leurs cotisations peuvent, à titre provisoire, se mettre en rapport avec notre société N° 5 des A.C. du Nord ».

DÉCLARATION DES STOCKS DE PATES ALIMENTAIRES

La Préfecture communique :

Conformément à une décision de M. le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement, la déclaration des stocks de pâtes alimentaires égaux ou supérieurs à 50 kilos, est rendue obligatoire pour tous les détenteurs et à tous les degrés industriels ou commerciaux, à partir du 4 juin 1941. Cette déclaration devra parvenir à la Direction du ravitaillement général, 25, boulevard de la Liberté à Lille.

L'ATTRIBUTION D'UNE CARTE SUPPLÉMENTAIRE DE SAVON A CERTAINES CATÉGORIES D'OUVRIERS

Nous avons publié dernièrement le tableau des catégories d'ouvriers susceptibles de bénéficier de la carte supplémentaire de savon.

En ce qui concerne la demande de cette carte, les bénéficiaires doivent s'en **rapporter aux indications données par les mairies de leur résidence.**

AVIS A LA BATELLERIE

La Préfecture du Nord communique :

En exécution de la décision du 17 Mai 1941 de M. le Directeur de l'Office National de la Navigation, la navigation sur les Voies Navigables est obligatoire à partir de cette date et jusqu'au 31 Août inclus, de **6 h. à 20 h.** Elle est facultative en dehors de ces heures ; les écluses resteront ouvertes jour et nuit. L'avis à la batellerie du 30 Avril est abrogé.

POUR LES ÉLEVEURS DE RACE HOLLANDAISE PIE NOIRE

La Préfecture communique :

L'importation de Hollande d'animaux de race hollandaise pie noire est actuellement à l'étude.

Dans un but statistique, la Direction des Services Agricoles du Nord, 15, rue des Vieux Murs, à Lille, demande aux éleveurs désireux d'importer ce bétail, de lui faire connaître immédiatement le nombre d'animaux, par categorie, qui leur seraient nécessaires. »

SPORTS

Avis aux dirigeants de groupements sportifs et d'associations sportives

Conformément aux dispositions de l'ordonnance des autorités allemandes en date du 12 novembre 1940, tous les groupements ou associations à caractère purement sportif devront adresser d'urgence à la mairie de leur élection de domicile une demande d'autorisation d'activité.

Cette demande devra faire état des noms et qualités des présidents et dirigeants responsables en rappelant le groupement d'affiliation et le numéro d'agrément.

Ces demandes seront transmises après avis aux autorités allemandes qui décideront de la suite à donner.

UN COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL A L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET AUX SPORTS

L'ordonnance des Autorités Allemandes rappelée ci-dessus, qui prescrit aux Associations Sportives, l'obligation d'adresser sans délai à la Mairie d'élection de domicile, une demande d'autorisation d'exercer leur activité, comportant nom et qualité des dirigeants responsables, rappelant les diverses affiliations et le numéro d'agrément, vaut également pour la Direction Régionale des Sports dans le Nord.

En conséquence, tous les groupements sportifs, Comités régionaux, départementaux, Associations, doivent faire parvenir à la Direction Régionale des Sports, 4, rue Nationale à Lille, copie des documents qu'ils auront adressés au Maire.

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES EN ARTOIS

La Ligue du Nord de football fait savoir que les matches entre les sélections d'Artois et de l'Escaut, qui devaient se disputer ce dimanche 8 juin, à Bully, au titre de la Coupe Henri Jooris, sont reportés à plus tard.

En ce qui concerne le gala de boxe de Nœux-les-Mines, il en est de même.

FOOTBALL

La journée du 8 Juin

DISTRICT TERRIEN

1re DIVISION — EQUIPES 1 A

O. Marcquois - U.S. Wasquehal.
U.S. Tourcoing - R.C. Roubaix.
E.S. Roncq - Excelsior A.C.
S.C. Fives - S.A. Armentières.

1re DIVISION — EQUIPES 1 B

O. Lillois - O.S. Halluin
A.S.C. Hellemmes - U.S. Tourcoing.
Excelsior A.C. - S.C. Fives.

Tous ces matches se disputeront à 16 heures, sur le terrain du club premier nommé, sauf O. Lillois - O.S. Halluin dont le coup d'envoi sera donné à 14 heures.

LA FINALE DES CHAMPIONNATS JUNIORS A L'O. L.

Ce 8 juin, le terrain de l'avenue de Dunkerque sera le théâtre d'une rencontre de tout premier ordre qui mettra aux prises les deux plus belles équipes juniors du District terrien, à savoir celles du Sporting Club Fivois et de l'Iris Club de Lambersart. Ces deux formations, qui ont de suite fait figure de leaders dans le championnat de leur categorie, n'ont pas encore réussi à ce jour à se départager et le match qui les opposera ce dimanche et doit fournir le vainqueur officiel pour la saison en cours revêt de ce fait une importance capitale. Nous ne rappellerons pas les succès éclatants remportés par chacun de ces teams et nous nous bornerons à rappeler qu'ils ont constitué presque exclusivement l'équipe sélectionnée du District terrien et que bon nombre de leurs éléments opèrent en équipe première de leur club et supportent aisément la comparaison avec leurs aînés.

Etant donné la qualité du programme, le prix des places a été fixé comme suit : tribunes debout : 3 fr.; assises : 5 fr. Coup d'envoi à 16 heures.

ARMENTIÈRES A FIVES

Armentières viendra aligner sa belle équipe dimanche prochain, à 16 h., à Fives contre le Sporting Club Fivois en un match comptant pour le championnat.

Tous les sportifs connaissent la Jeunesse Athétique d'Armentières qui a, du reste, fait match nul à l'aller avec son rival de dimanche. Team jeune, ardent, homogène, un succès sur Fives aurait bonne place au palmarès de cette équipe. Fives, lui tachera d'enlever la décision afin de se rapprocher encore du leader.

Nous verrons évoluer la même équipe qui a battu l'U.S.T. avec ses Essel, Roty, Arnoux, etc. Une belle partie en perspective pour le nombreux public qui, sans aucun doute, se déplacera. Prix habituel des places.

Ces Dames aux Chapeaux Verts

Par Mme Germaine ACREMANT

20

— J'ai rencontré cet excellent docteur Crépinois, qui m'a renseigné sur votre état de santé. Si j'avais eu des craintes, il me les eût dissipées. C'est un peu de langueur, paraît-il. Aucune complication n'est à redouter. Dieu soit loué ! Après-demain dimanche, vous assisterez à la grand'messe.

— Je n'ose vous promettre. Je suis si faible !...

Bien entendu Rosalie, Jeanne et Marie sont au chevet de leur aînée. Elles considéreraient comme une faute grave de n'être point là quand M. le Grand Doyen honore l'une d'elles d'une visite.

La flamme vacillante de la veilleuse met sur les visages des lueurs et des ombres étranges. M. le Grand Doyen se tourne vers Arlette :

— Et c'est vous, mademoiselle, qui soignez votre chère cousine ?

— Oh ! non, proteste Telcide, qui retrouve toujours des forces dès qu'il s'agit de protester. Cet enfant est trop jeune. Surtout que mes sœurs ne consentiraient jamais à abdiquer un privilège, dont elles sont jalouses...

— Je dois me contenter, dit Arlette, de souhaiter le rapide rétablissement de ma cousine. Je le fais de tout mon cœur. Entre temps je m'occupe d'ailleurs...

— A quoi, s'il n'est pas indiscret ?

— A l'établissement d'un projet que je désirais précisément vous soumettre, monsieur le Grand Doyen...

— Je vous écoute..

— Ma cousine Telcide, je comptais vous en parler aujourd'hui même. Votre maladie m'en a empêchée... J'ai essayé de le dire à ma cousine Jeanne et à ma cousine Marie. Elles étaient trop occupées. Voici ce dont il s'agit...

— Voyons !

— Vous avez dû, comme moi, monsieur le Grand Doyen, remarquer combien le nombre des pauvres augmente chaque année.

— En effet, c'est effrayant !

— Les âmes charitables s'efforcent bien, par tous les moyens, de guérir les misères qu'elles rencontrent. Je ne vous dirai pas ce que font mes cousines à ce point de vue...

— Je le sais !...

— C'est admirable!... Mais il faudrait donner encore plus qu'on ne donne...

— Hélas ! les ressources de la paroisse ne sont pas illimitées.

— Que diriez-vous si je vous offrais le moyen de les augmenter dans une notable proportion ?

— Je dirais que vous êtes un ange...

— Eh bien ! ce moyen, je l'ai, je vous l'apporte.

— Vous, mon enfant ?

— Oui, nous allons organiser une tombola.

— Nous, mais je n'y connais rien.

— Je me charge de tout... J'obtiens les lots... Je place les billets... J'organise la fête...

— C'est prodigieux...

— J'espère que ma cousine Telcide voudra bien m'autoriser... Je ne saurais rien faire sans son approbation la plus complète...

— Vous l'aurez, mon enfant, vous l'aurez... N'est-ce pas que vous la lui donnerez, ma bonne demoiselle ?...

— Certainement, monsieur le Grand Doyen, puisque vous avez l'indulgence d'acquiescer à la pro